



Fiche de poste et réalité.

Par **nini92**, le **01/06/2012** à **17:03**

Bonjour,
Bonjour.

Les renseignements que je viens vous demander ne me concerne pas mais concerne une collègue de travail.

Je travaille dans une association. Je suis graphiste et déléguée du personnel. C'est pour cela que je me renseigne.

J'ai une collègue qui est Assistante RH. En tant qu'assistante RH, dans son poste, elle a une partie où elle encadre le personnel d'entretien, il y a deux femmes de ménage qui sont chargées de l'entretien des locaux et de réchauffer les plats le midi, de mettre la table, de faire la vaisselle et de nettoyer la cuisine, de gérer les stocks des produits d'entretien. Elles sont deux à mi-temps, une le lundi, mardi et mercredi et l'autre le jeudi et le vendredi.

Une des deux, celle qui travaille les deux derniers jours de la semaine, a demandé une rupture conventionnelle et est partie depuis hier.

Altercation ce matin entre l'assistante RH et notre directrice technique. Depuis son arrivée, notre directrice technique part du principe que, si il n'y a pas de personne chargée de l'entretien et des repas, c'est l'assistante RH qui doit faire le travail du midi... Imaginez quand il y a une quinzaine ou une trentaine de personnes à table... Et pour la vaisselle encore pire...

Ma collègue, et moi-même, estimons que ce n'est pas normal, qu'une assistante RH n'a pas à faire la vaisselle et sortir les poubelles sous prétexte que le personnel qu'elle doit encadrer manque... C'est à la direction d'anticiper et de faire en sorte que le remplacement soit effectué, il le savent depuis plus d'un mois... Ma collègue a failli avoir un avertissement pour insubordination... Avec menace de lettre recommandée avec AR. On lui rétorque que c'est écrit dans sa fiche de poste... Même si c'est écrit dans sa fiche de poste, nous pensons toutes

les deux que ce n'est pas légitime.

Que me conseillez vous ? Y a t-il un article dans le code du travail sur lequel nous pouvons nous appuyer ? Que je puisse le communiquer à ma collègue ? Car ce n'est malheureusement pas la première fois que cela arrive et je dois avouer que je n'ai jamais vu cela ailleurs... Ailleurs, tout le monde met la main à la patte quand le personnel d'entretien est absent. J'ai l'impression aussi que c'est une façon de s'acharner sur ma collègue, mais ça ce n'est qu'un avis personnel..

Dans l'attente de votre réponse.
Merci.

Par **pat76**, le **01/06/2012** à **17:12**

Bonjour

La rupture conventionnelle de la femme de ménage avait été homologuée par l'inspection du travail?

Que précise le Contrat de travail de la RH en ce qui concerne le travail qu'elle doit effectuer?

La directrice, essuie la vaisselle? (ce n'est pas inscrit dans sa fiche de poste je présume).

Au dessus de la directrice de l'association, il y a un Président?

Par **nini92**, le **01/06/2012** à **17:16**

Oui la rupture conventionnelle a été validée par l'inspection du travail.

Le contrat de travail ne précise pas que l'assistante RH occupe ce poste car nous sommes en pleine restructuration, du coup, il y a eu des changements de poste qui ne figurent pas encore sur nos contrats de travail.

La directrice en effet n'essuie pas la vaisselle et ce n'est pas écrit dans sa fiche de poste :D

Au dessus de la directrice technique il y a une secrétaire générale, un trésorier et un président.

Par **pat76**, le **01/06/2012** à **19:06**

Je pense qu'il faudrait voir avec le Président en lui demandant si le contrat de la RH est bien pour cette fonction ou si il est précisé dans son contrat de travail qu'elle est employée polyvalente.

C'est le Président qui signe les contrats de travail et qui licencie ou la directrice technique à

ce pouvoir?

Par **nini92**, le **04/06/2012** à **13:47**

Le président, la directrice technique n'a qu'un rôle de conseil auprès du bureau en ce qui concerne le personnel administratif.

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **13:44**

Bonjour nini

Donc, il n'y que le Président qui pourra vous licencier.

Prenez contact avec le Président pour expliquer la situation.